

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Le conseil de la Municipalité de La Minerve siège en séance extraordinaire ce mercredi 16 juin 2021, à 9 h, par visioconférence. Cette séance a été convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue à huis clos et où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2021

1. Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil à huis clos;
2. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 16 juin 2021;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
5. Adoption d'un budget pour la production d'une politique MADA;
6. Désignation de la personne élue au poste de responsable du dossier « Aînés »;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance est présente Mme la conseillère Lynn Manconi et MM. les conseillers Marc Perras, Michel Richard et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol.

Étaient absentes au cours de la présente séance, Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana.

(1)
2021.06.199

MESURES SPÉCIALES POUR LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit à ce jour jusqu'au 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

(2.)
2021.06.200

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2021

Le quorum étant constaté, il est 9 h 04.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 16 juin 2021 soit ouverte.

ADOPTÉE

(3.)
2021.06.201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 juin 2021 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(4.)
2021.06.202

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(5.)
2021.06.203

ADOPTION D'UN BUDGET POUR LA PRODUCTION D'UNE POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité d'élaborer une politique en faveur des aînés (MADA) afin d'assurer un milieu de vie de qualité à sa population vieillissante;

CONSIDÉRANT sa volonté d'identifier des stratégies pour inciter les entreprises, les organismes de la municipalité ainsi que les décideurs à intégrer le principe « penser et agir aîné »;

CONSIDÉRANT que le principe « penser et agir aîné » concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

- Que la Municipalité de La Minerve fasse une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA 2021-2022- VOLET 1, au Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Qu'elle attribue un budget d'élaboration pour une politique MADA de 15 000 \$ qui sera réparti comme suit :
 - 70 % du coût du projet consistant en un soutien financier maximal accordé par le Secrétariat des aînés du MSSS, soit 10 500 \$;
 - 30 % du coût du projet représentant la contribution obligatoire de la Municipalité, soit 4 500 \$;
- Que la période d'élaboration de la politique MADA n'excède pas 21 mois;
- Que madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit désignée comme la personne représentant la Municipalité de La Minerve pour le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière et la reddition de comptes.

ADOPTÉE

(6.)
2021.06.204

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE ÉLUE AU POSTE DE RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS »

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'élaborer une politique en faveur des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité à sa population vieillissante ;

CONSIDÉRANT que le cheminement d'une politique MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT qu'une politique MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de La Minerve désigne la conseillère madame Lynn Manconi à titre d'élue « responsable des questions portant sur les aînés ». Cette personne aura pour mandat :

- d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions touchant les aînés;
- d'assurer la présidence du comité de pilotage qui sera mis en place en vue de l'élaboration et du suivi de la politique MADA;
- de voir, au nom du conseil, au bon cheminement du développement ou du suivi de la politique MADA.

ADOPTÉE

(7.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(8.)
2021.06.205 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 9 h 09.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière